

L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Centre-Val de Loire (2014-2017)

INTRODUCTION

La région Centre-Val de Loire (CVL) fait partie des régions françaises bénéficiaires de l'IEJ (environ 3,5 % de l'enveloppe nationale)¹. Entre 2014 et 2017, la proportion de NEET² y a augmenté puis légèrement reflué : 8,8 % en 2014, 9,6 % en 2015, 11,7 % en 2016 avant de redescendre à 10,9 % fin 2017^a. En comparaison, la moyenne nationale s'élève à environ 11,8 % sur ces 4 années. La région connaît une situation préoccupante concernant les jeunes de 15 à 24 ans, dont le taux de chômage avoisine les 23 % entre 2015 et 2017^b. Les jeunes ont un niveau de qualification plus bas que la moyenne nationale : en 2011, 29 % des NEET ont ainsi un diplôme de niveau V ou supérieur³ (contre 11,9 % en France métropolitaine)^c.

Dans cette région, le Conseil régional et la DIRECCTE portent chacun des actions au titre de l'IEJ et visent à les articuler par la mise en œuvre de parcours^d : la Région finance exclusivement des actions de formation, tandis que la DIRECCTE porte des actions relatives au repérage précoce, des actions d'accompagnement social et professionnel renforcées avec une dimension individuelle et collective, et des actions d'immersion professionnelle par toute forme de mise en situation en milieu professionnel ou de travail. Dans une logique de parcours d'accompagnement, les NEET repérés ou accompagnés par la DIRECCTE peuvent suivre les dispositifs de formation de la Région. A l'issue de ces formations, les NEET peuvent éventuellement réintégrer le dispositif d'accompagnement.

La mise en œuvre de l'IEJ en CVL a été marquée par la volonté de la Région de s'inscrire dans la continuité de sa politique de formation, la DIRECCTE se fixant pour objectif d'aller vers des accompagnements plus spécifiques avec des opérateurs historiques du territoire et familiers des financements européens. Au total, 26,6 M€ ont été programmés (volets régional et déconcentré) et 12,7 M€ réalisés pour une enveloppe initiale de 33,4 M€^e et un total de 24 483 jeunes participants (dont 47 % sur le volet déconcentré et le volet régional, voir

¹ Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Les notes de fin (a, b, c, ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

² Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

³ Bac et plus, source AP 2019-2021

Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en CVL

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional (Axe 7)
<i>Dotation initiale</i>	n.d	10,4 M€	23 M€ en 2014 ^f 32,8 M€ en 2018 ^g
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	n.d	3,7 M€ (34 %)	22,9M€ (100 %) ^h
<i>Réalisation (% de la programmation)</i>	n.d	2,1 M€ (100 %)	10,6 M€ (46 %) ⁱ
<i>Nombre de jeunes participants / nombre visé</i>	12 805	3 687 / 6 000	7 991 / 7 150

La présente monographie s'inscrit dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'IEJ pour la période 2014-2017. Elle s'appuie sur des entretiens avec 11 personnes de la DIRECCTE, la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que sur les données relatives aux participants (voir p.36). Dans la première partie, nous revenons sur les politiques de l'emploi des jeunes des autorités de gestion et le rôle joué par l'IEJ dans leur formation (p.2) ; puis, nous verrons comment les opérateurs se sont saisis de l'IEJ pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET et comment l'IEJ a fait évoluer leurs pratiques (p.11) ; enfin, la dernière partie porte sur l'impact de l'IEJ sur les parcours des jeunes (p.25). Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe figure une micro-étude de cas portant sur le repérage et l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion, un dispositif dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD du GIP Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle (p.37).

⁴ Suite à l'attribution d'une nouvelle enveloppe IEJ de 4,8 M€, l'AG a constitué une nouvelle maquette financière intégrant l'enveloppe complémentaire IEJ et celle du FSE.

1. LES POLITIQUES D'INSERTION DES JEUNES ET L'IEJ EN CVL

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 de l'évaluation : Dans quelle mesure l'IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l'emploi par les autorités de gestion, et comment ?

1.1. Quelles sont les politiques de l'emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Il s'agit ici d'identifier quelles sont les stratégies de la Région Centre-Val de Loire et de la DIRECCTE Centre-Val de Loire dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent avec les autres politiques en faveur de l'emploi des jeunes.

Les politiques de l'emploi des jeunes en Centre-Val de Loire

La Région et la DIRECCTE ont chacun mis en place des politiques qui touchent à l'emploi des jeunes, dans le respect de leur champ de compétence respectif :

- La DIRECCTE traduit, sur le territoire Centre-Val de Loire, les orientations nationales sur l'emploi, et y met en place les principaux dispositifs de l'État (Tableau 2 ci-dessous). Il n'existe pas à notre connaissance de stratégie régionale de l'État sur ce sujet, permettant de qualifier leurs orientations. Toutefois, on peut noter qu'historiquement la DIRECCTE subventionne le fonctionnement des 20 ML de la région, et a mis en place la boîte à outils nationale pour l'emploi avec des dispositifs dédiés aux jeunes (emplois d'avenir, contrats de génération, contrats d'apprentissage...)
- Le Conseil régional quant à lui, exprime notamment la volonté de mettre en œuvre une politique de formation tout au long de la vie (augmentation du niveau de qualification des jeunes notamment en prévenant le décrochage, adaptation aux besoins socio-économiques du territoire, attention particulière pour les publics les plus fragiles et l'égalité d'accès à la formation) précisée dans son CPRDFP 2011-2014. Le CPRDFP se place dans la continuité en se focalisant sur la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours (prévention du décrochage par exemple).

Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs touchant à l'emploi des jeunes

	État / DIRECCTE	Conseil régional
Compétences	Définition de la politique de l'emploi et de la politique d'insertion professionnelle des jeunes	Définition de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle
	Coordination du service public de l'emploi, Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle	

<i>Dispositifs</i>	<p>Aides financières : contrats d'accompagnement vers l'emploi, contrats uniques d'insertion</p> <p>Accompagnement : garantie jeunes, insertion par l'activité économique, parrainage pour l'emploi, partenariats avec des associations de quartier (ex : « nos quartiers ont des talents »), salon professionnel</p>	<p>« Formations collectives : PRF, Visas Libres Savoirs</p> <p>Formations individuelles : chèque formation</p> <p>Aides financières, notamment chèque régional</p> <p>Soutien à l'apprentissage : espaces de médiation, aide au premier équipement pour les apprentis...</p> <p>Accueil, information et orientation des jeunes</p>
	Financement des ML, E2C, Maisons de l'emploi, etc.	

Encadré 1 : objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle

Le CPRDFP 2011-2014 présente l'objectif de « développer la réalité d'une société de la connaissance en région Centre ». Le CPRDFP ambitionne de former au-delà du seul objectif d'insertion en emploi (prévention du décrochage par exemple), de favoriser l'égalité d'accès à la formation, et promouvoir l'innovation au sein de la formation. Cette ambition est matérialisée par 20 fiches actions : solutions alternatives pour la mobilité des apprenants, adaptation de l'offre de formation aux évolutions des secteurs socio-économiques, fonds d'innovation dans la formation, mise en réseau des établissements de formation par territoire et par filière, etc. Il n'est pas organisé par public cible, toutefois la première « clé de progrès » et indique une intention particulière d'élever le niveau de qualification des jeunes et d'accompagner les publics les plus fragiles.

Le CPRDFOP 2016-2021 signé le 7 juillet 2017 par 16 signataires (région, État, organisations syndicales de salariés, organisations professionnelles d'employeurs), affiche 4 priorités :

- « Accompagner chaque habitant dans ses choix d'information et d'orientation tout au long de sa vie » en visant l'amélioration de l'orientation, de l'accompagnement des actifs, et le droit de changer de parcours.
- « Dynamiser et sécuriser les parcours au regard des besoins des personnes, des territoires et des entreprises ». Cela se traduit par l'accès à une formation de qualité, et une meilleure définition des besoins du marché du travail.
- Assurer « La cohérence des schémas de formation spécifiques avec les priorités du contrat »
- Enfin « une gouvernance quadripartite au sein du CREFOP, gage de mise en œuvre, de suivi de pilotage du CPRDFOP »¹.

L'insertion des jeunes dans les PO FSE

Comment les fonds européens, et en particulier le FSE s'intègrent-ils dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le PON que dans le POR, vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous), au regard de thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes

	PON FSE ^k	POR FEDER-FSE-IEJ ^l
<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 6 : Une société apprenante et inclusive
<i>Publics ciblés</i>	Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...] Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »	Les jeunes préparant des formations de niveau V (CAP) à III (BTS) Les jeunes préparant des formations visant à « élaborer un projet professionnel » et à « découvrir le métier » ou préparant des formations certifiantes Les demandeurs d'emploi
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise) OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)	Réduire les taux de rupture et améliorer les taux de qualification des apprentis et plus particulièrement pour les jeunes préparant des formations de niveau V à III Consolider les taux de qualification des demandeurs d'emploi
<i>Montant</i>	55 M€ (PON FSE CVL)	Axe 6 : 44.9 M€ ^m (17 % % du POR FEDER-FSE-IEJ)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau national, sous l'angle de l'insertion, et au niveau régional, sous l'angle du soutien à l'apprentissage via la réduction du décrochage et l'amélioration de la qualification.

L'IEJ et ses lignes de partage

En comparaison, le PON IEJ (10,4 M€ pour le PON volet déconcentré en Centre-Val de Loire) et l'axe 7 du POR (32,8 M€ⁿ FSE+IEJ) visent plus spécifiquement les jeunes NEET avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les AG se partagent selon une négociation locale.

Les champs d'action de la DIRECCTE et de la Région tels qu'ils ont été négociés par les 2 AG sont les suivants :

- La programmation de la DIRECCTE Centre-Val de Loire est consacrée à des actions de

repérage précoce, des actions d’accompagnement social et professionnel renforcées avec une dimension individuelle et collective, et des actions d’immersion professionnelle par toute forme de mise en situation en milieu professionnel ou de travail ;

- Le Conseil régional de son côté mobilise les crédits de l’IEJ sur le financement d’actions de formation dans le cadre de son PRF, en particulier des actions de pré-qualification qu’il juge plus adapté au public NEET (élaboration d’un projet professionnel, découverte des métiers, acquisition de premiers gestes professionnels).

Selon le PAR⁵ Centre-Val de Loire Etat et Région, ces champs d’actions doivent être complémentaires et intégrés sous forme de parcours. Ainsi, les porteurs assurant le suivi et l’accompagnement des NEET auront à disposition les dispositifs de formation de la Région. A l’issue de ces formations, les participants peuvent éventuellement réintégrer les dispositifs d’accompagnement de la DIRECCTE et se voir proposer des offres d’emploi liées aux qualifications acquises durant la formation.

Le Tableau 4 ci-dessous indique ce qui est envisagé dans le PON IEJ et dans le POR.

Tableau 4 : Axes et objectifs de l’IEJ en Centre – Val de Loire

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET dans et vers l’emploi	Axe 7 : Accompagner les jeunes vers l’emploi ^o
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Les NEET de moins de 26 ans
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : proposer une solution d’emploi, de stage, de formation ou d’apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d’insertion professionnelle aux jeunes NEET	08 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d’œuvre 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l’exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse 1 - Consolider les sorties positives des NEET (- de 26 ans) (emploi – nouvelle formation)

⁵ Plan d’action régionale de mise en œuvre de l’Initiative pour l’Emploi des Jeunes en région Centre.

<i>Actions prévues</i>	Actions d'accompagnement renforcé Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Opérations de formation professionnelle répondant aux enjeux de formation de ces publics via des dispositifs spécifiques : modularisation des actions de formation, attestation des compétences développées par ces publics dès lors qu'aucune certification au moins partielle n'est obtenue, afin de capitaliser les acquis de formation
------------------------	--	--

Une gouvernance spécifique est prévue, sous la forme de réunions de pilotage spécifique à l'IEJ qui visent à s'assurer du respect des lignes de partage entre le PON et le POR.

Selon nos interlocuteurs, une coordination a également été mise en place en amont du lancement de l'IEJ dans le cadre de la démarche partenariale impulsée par la DIRECCTE, associant les acteurs de l'accompagnement des jeunes. Elle visait à assurer la cohérence des interventions de chacun, avec pour objectif d'articuler dans une logique de parcours les différents projets financés.

Mise en œuvre de l'IEJ en CVL

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif (Tableau 5 ci-dessous) ?

- Le Conseil régional a décidé dès le départ de financer des actions préexistantes de son PRF, mises en œuvre via des marchés publics existants et à destination de participants compatibles avec la qualification de NEET.
- La DIRECCTE a procédé à un AP ouvert, lancé fin 2014, puis relancé fin 2016 pour permettre aux structures souhaitant être financées sur 2017 de déposer des demandes d'avenant, voire des nouvelles demandes. L'AP est ouvert à toutes les thématiques des actions confiées à la DIRECCTE dans les lignes de partage régional, avec une attention particulière pour les actions de repérage précoce, les actions d'accompagnement social et professionnel renforcées avec une dimension individuelle et collective et les actions d'immersion professionnelle. Les projets privilégiés sont ceux qui apportent une réelle plus-value par rapport à l'offre de services existante en termes de qualité de l'accompagnement des jeunes, d'expérimentation de modes d'accompagnement différents, ou d'augmentation du nombre de jeunes pris en charge.

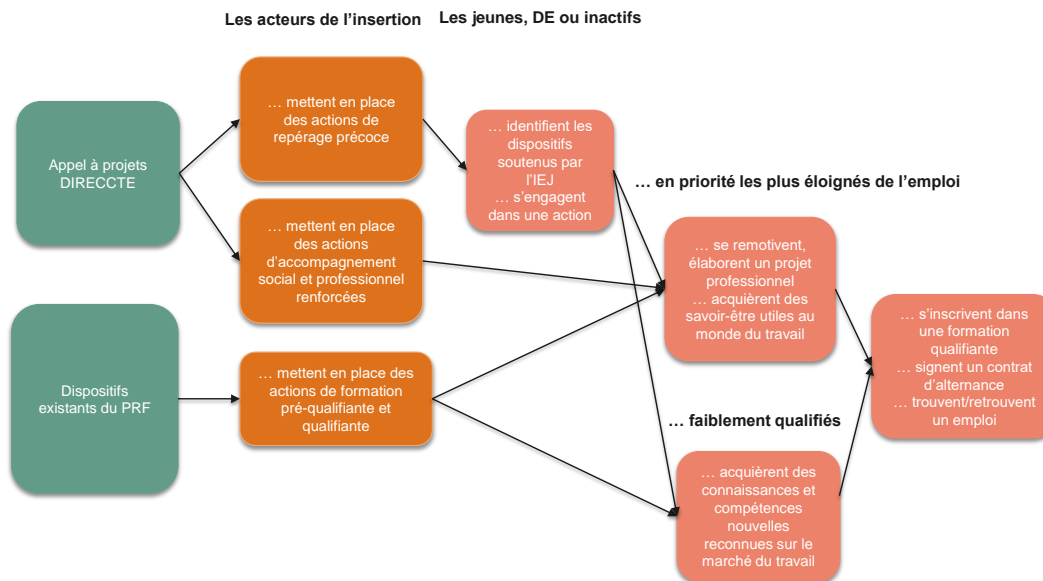
Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Centre – Val de Loire

DIRECCTE	Conseil régional
Octobre 2014 : Appel à projet, ré-ouvert à l'automne 2016 pour permettre aux structures souhaitant être financées sur 2017 de déposer des demandes d'avenant, voire des nouvelles demandes	Financement de marchés publics existants du PRF

La DIRECCTE a voulu associer les opérateurs potentiels dans une démarche partenariale et les accompagner également dans le montage des dossiers ; la DIRECCTE a pris l'initiative d'une réunion de présentation à l'ensemble des acteurs potentiellement intéressés par l'IEJ. Elle a privilégié la mobilisation d'opérateurs connus de l'écosystème local disposant d'une expérience dans la gestion de fonds européens. De l'avis de nos interlocuteurs, la mise en œuvre s'est faite rapidement après la publication de l'AP.

Au total, la logique d'intervention pour l'IEJ en Région Centre-Val de Loire peut être synthétisée de la façon suivante.

Figure 1 : logique d'intervention de l'IEJ en Centre – Val de Loire



1.2. Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Centre-Val de Loire ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIRECCTE et la Région, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

L'IEJ a-t-il constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?

La DIRECCTE comme le Conseil régional affichent depuis longtemps une priorité sur l'emploi des jeunes. Nous n'avons pas trouvé de prise de position ancienne sur le sujet, mais récemment, François Bonneau, président de la Région, indiquait lors de ses vœux 2016 qu'il souhaitait donner la priorité à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi via le soutien à l'apprentissage ou aux jeunes créateurs d'entreprise par exemple : « Notre ambition c'est de faire plus encore de la formation des demandeurs d'emploi, en lien avec les emplois existants ou en émergence, un outil du progrès économique et du progrès social. Nous voulons répondre par la formation des jeunes et par celle des demandeurs d'emploi aux offres d'emploi et aux besoins de qualification actuellement exprimés par certains secteurs professionnels ».

Cependant, nous n'avons pas trouvé trace, dans les prises de position des élus ou du Préfet, de mention de l'IEJ ou de ses marqueurs au-delà de propos faisant une priorité aux enjeux d'insertion en emploi des jeunes dans la région.

L'IEJ permet-il de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Centre-Val de Loire ?

L'IEJ représente un financement additionnel pour la Région dans une proportion limitée : l'IEJ représente 3,8 % du budget moyen consacré par la Région à la formation et l'apprentissage, le FSE en représente 3,5 %⁶. Concernant le PRF, celui-ci était auparavant financé par le FSE : aussi, il est probable que l'IEJ a renforcé les marges de manœuvre de la Région sur le FSE (qui peut également financer des actions en direction des jeunes), et qu'elle a permis, dans un contexte budgétaire contraint, de maintenir les budgets affectés au PRF.

Pour la DIRECCTE, à la dotation déconcentrée s'ajoute celle de l'IEJ sur son volet central et notamment la GJ qui est expérimentée à partir de 2015 sur le territoire ; l'IEJ représente ainsi un financement parmi d'autres au regard de l'ensemble des aides à l'emploi gérées par la Direction. Cependant, elle a bien cherché à utiliser les sommes au service d'actions nouvelles, quoique portées par des acteurs existants.

L'IEJ a-t-il changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?

POLITIQUES REGIONALES

⁶ En CVL, le budget moyen dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 200 M€ (224,9 M€ en 2014 et 175,2 M€ en 2015 – Budgets primitifs respectifs). Les projets IEJ ont été mis en œuvre entre 2015 et 2017, donc sur 3 ans, l'IEJ représente 3,8% de ce budget. Le FSE est mis en œuvre, entre 2014 et 2020, donc sur 7 ans, le FSE en représente 3,5%. (L'axe 6 est soutenu par les fonds européens à hauteur de 49,7 M€ et l'axe 7 (IEJ) 23,1 M€ - POR CVL, p.37)

Au niveau des politiques régionales de l'emploi des jeunes, il est intéressant de constater que le CPRDFOP 2016-2021, document cadre présentant l'état de la stratégie concertée de l'État et de la Région sur la question de la formation et de l'orientation professionnelle, est un des rares à utiliser le concept de NEET dans ses objectifs : « Attirer l'attention de tout prescripteur de formation ou d'orientation sur les difficultés rencontrées par certains publics fragiles et fragilisés (les salariés les moins diplômés, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les publics en situation de handicap, les NEET, ...) ». Les NEET apparaissent néanmoins en tant que public sans forcément donner lieu à des solutions nouvelles.

En revanche, nous n'avons pas trouvé mention, dans les documents stratégiques de la DIRECCTE, de la notion de NEET hors de dispositifs liés à l'IEJ. Il est à noter que nous n'avons pas eu connaissance d'une Stratégie de l'emploi au niveau des services de l'État en région où ces éléments auraient pu se retrouver.

IEJ

La situation varie selon les AG : pour la Région, le concept de NEET était compatible avec une catégorie interne d'action visant les jeunes de 16 à 25 ans à très bas niveau de qualification. Les notions d'action directement rattachée au jeune ou de solution, propres à l'IEJ, ne demandent que des évolutions minimales pour des actions de formation. Les opérations en cours au moment du lancement de l'IEJ étant régies par un cahier des charges antérieur, elles étaient ouvertes à toutes les tranches d'âge.

La situation est différente pour la DIRECCTE. Elle applique les modalités d'un appel à projet développé par la DGEFP qui reprend les différents concepts portés par l'IEJ. Elle envisage initialement de cibler des actions innovantes mais elle met avant tout l'IEJ au service de sa propre stratégie sur le territoire : renforcement des missions locales d'un côté, et lutte contre le décrochage scolaire avec son partenaire habituel.

À noter que la question du repérage a été peu abordée par la Région et la DIRECCTE. La Région a considéré pouvoir atteindre ses objectifs de formation de NEET au travers des cohortes de jeunes mobilisés dans le cadre des formations sans ciblage spécifique de cette population, à l'exception de la contribution à la sensibilisation des OF aux formalités administratives. De leur côté, les services de l'État qui travaillent sur le décrochage scolaire avec l'Éducation nationale ont surtout envisagé le repérage de ce point de vue.

Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les politiques menées ?

Les questions gestionnaires et de gestion des risques liés aux contrôles sont au cœur des préoccupations des AG, mais sur des modes différents.

Ainsi, les risques potentiels liés à ce financement nouveau ont poussé la DIRECCTE à se tourner vers ses opérateurs habituels. Elle a ainsi cherché à privilégier des acteurs ayant l'expérience des fonds européens, en capacité de mettre en œuvre des actions innovantes ou nouvelles.

La situation est différente pour la Région qui s'est positionnée dans la continuité de financement des marchés de formation déjà en place et déjà financés par le FSE. La seule différence a été

l'effort de formation de la Région auprès des OF pour favoriser leur adaptation aux nouvelles formalités administratives mises en place dans le cadre de l'IEJ (collecte des pièces d'identités, recueil des données nécessaires au calcul des indicateurs de réalisation et de résultat...). La gestion administrative de l'IEJ a entraîné une charge RH supplémentaire pour les services de la Région.

L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Centre-Val de Loire ?

La portée de l'IEJ sur la gouvernance et les partenariats locaux est difficile à évaluer à ce stade. La DIRECCTE et le Conseil régional ont mis en place des modes de travail et de relation collaboratifs et l'IEJ avait permis de se donner un objectif conjoint de favoriser des parcours intégrés des jeunes ; cependant, selon nos interlocuteurs, les relations entre autorités de gestion restent essentiellement institutionnelles et il n'y a pas par exemple de pilotage commun pour atteindre cet objectif conjoint, tant au niveau des AG que de la relation aux opérateurs.

Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :

1. La DIRECCTE comme la Région disposent toutes deux de politiques de l'emploi des jeunes structurées, financées notamment par le FSE et dans une moindre mesure l'IEJ.
2. Au titre des lignes de partage, la DIRECCTE Centre-Val de Loire devait intervenir seule sur le repérage et l'accompagnement, tandis que la Région se consacrait à la formation.
3. Seule la DIRECCTE a lancé un appel à projet ; la Région a préféré financer des dispositifs existants de formation.
4. La mise en œuvre de l'IEJ s'est faite rapidement au regard de l'expérience des opérateurs en matière de gestion de fonds européens et des accompagnements mis en place par les autorités de gestion.

... sur les contributions de l'IEJ :

5. L'IEJ a peu d'influence sur la politique régionale de l'emploi des jeunes qui dispose de sa logique propre et de ses propres publics (compatibles avec l'IEJ), si ce n'est qu'elle amène les OF à travailler différemment avec ce public plus fragile et plus éloigné de l'emploi afin de les accompagner vers une insertion professionnelle.
6. Côté État, la DIRECCTE a mis l'IEJ au service de ses propres stratégies (compatibles avec l'IEJ et ses publics) et de ses opérateurs ou partenaires habituels.
7. La volonté de sécurisation a joué différemment côté Région, où elle a poussé à soutenir l'existant, et côté État, qui a cherché à mobiliser des acteurs historiques maîtrisant les fonds européens.
8. Enfin, l'IEJ n'a pas vraiment fait évoluer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes avec des échanges limités entre les acteurs de l'écosystème de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes.

2. LA TRADUCTION DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?

2.1. La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projet

En Région Centre-Val de Loire, la DIRECCTE a lancé un appel à projets en 2014, réouvert en 2016 pour permettre aux structures souhaitant être financées sur 2017 de déposer des demandes d'avenant ou formuler de nouvelles demandes (Tableau 6 ci-dessous). Au total, et malgré la tenue de réunions d'information, la DIRECCTE a reçu trop peu de projets pour utiliser son enveloppe.

Tableau 6 : Réponses aux AP

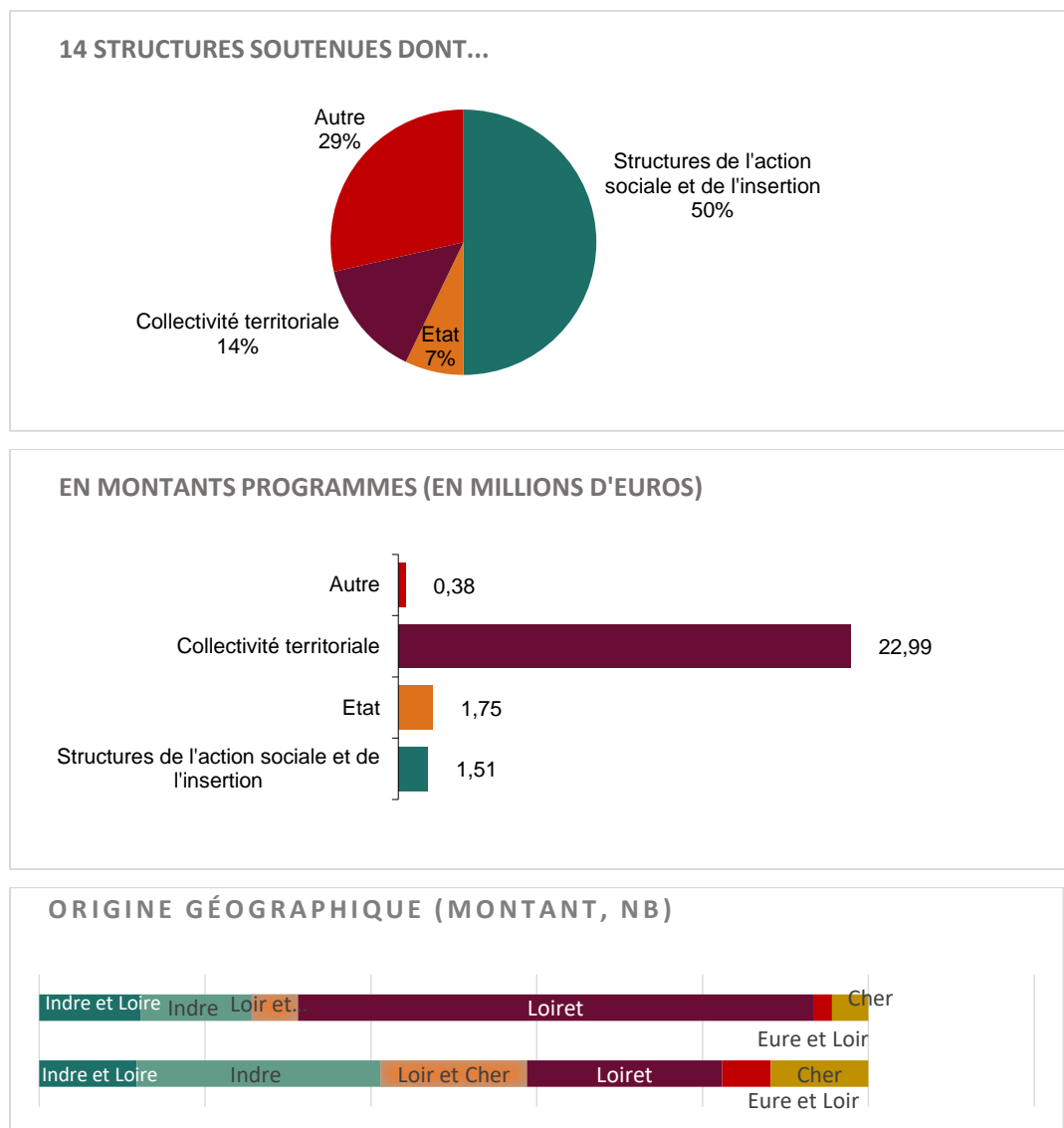
	DIRECCTE	Conseil régional
<i>Projets retenus / recevables (nombre)</i>	16 validés / 18 (88 %) In fine, 15 projets retenus car un projet a été validé en comité mais déprogrammé	Pas d'AAP 582 actions de formation (392 opérations)
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	3,9 M€ / 4,1M€ (95 %)	22,9 M€ (montant programmé)
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	3,6 M€ 34 % de 10,4 M€	100 % de 23 M€

Un petit nombre de projets des ML a été écarté pour privilégier des projets réellement différents de l'offre de services existante. 4 missions locales seulement sur 20 dans la région ont répondu à l'AP, à une époque où elles devaient également mettre en œuvre la Garantie Jeunes.

Côté Région, il n'y a pas eu d'appel à projet. 100 % des crédits de l'IEJ ont été inscrits au PRF existant qui vise les demandeurs d'emploi sans distinction d'âge ou d'éloignement de l'emploi. Chaque opération sur le PRF financée par l'IEJ comporte 2 actions de formation. L'intégralité de l'enveloppe IEJ a ainsi été attribuée en 2015 à 582 marchés de formation (392 opérations comportant 3 années d'exercice : 2015 2016 et 2017). Cette stratégie de programmation a facilité une programmation rapide en sécurisant les fonds sans lancer des appels à projets. Ainsi fin 2016, l'axe 7 du PO du Centre était programmé à 100 %. La qualification et l'insertion professionnelle des jeunes étant une priorité structurante du PRF, l'adossement des crédits IEJ au PRF a permis de maintenir des formations qualifiantes et de pré-qualification notamment à destination des jeunes NEET. La Région a mis en place des actions d'information et d'accompagnement de ses OF pour assurer la mise à niveau sur les aspects administratifs : par exemple, la Région a donné à l'AFPA des éléments de langage permettant d'expliquer aux jeunes les raisons pour lesquelles le questionnaire doit être renseigné (bien qu'il soit jugé sensible par certains formateurs et par les jeunes). Ceci a permis un taux élevé de collecte des informations et éléments justificatifs concernant les jeunes (95 %).

Qui sont les porteurs retenus ?

Figure 2 : Les structures retenues



Parmi les Structures de l'action sociale et de l'insertion, on notamment⁷ :

- 4 missions locales : l'Association pour l'insertion des jeunes sur l'arrondissement de Montargis (173 K€ programmés, 170 jeunes visés), la mission locale du Blaisois (134,6

⁷ Dans Autre on compte : 3 chambres des métiers : de l'Artisanat d'Indre et Loire (165 k€ programmés, 360 jeunes visés), de l'Artisanat de l'Indre (56 k€, 60 jeunes ciblés), et de l'Artisanat d'Eure et Loire (84,6 K€, 43 jeunes), la Caisse des Ecoles Vierzon. Dans Collectivité territoriale on compte le centre communal d'action sociale. Dans Etat, on compte le GIP « Formation tout au long de la Vie et insertion professionnelle » (1 670 K€ programmés, 2060 jeunes visés). Il porte presque la moitié des montants des opérations (45%) de la DIRECCTE pour 2 opérations pour des actions de repérage et d'insertion.

K€ programmés), la mission locale jeunes de Châteauroux (154, 7 K€ programmés) et la mission locale d'Orléans,

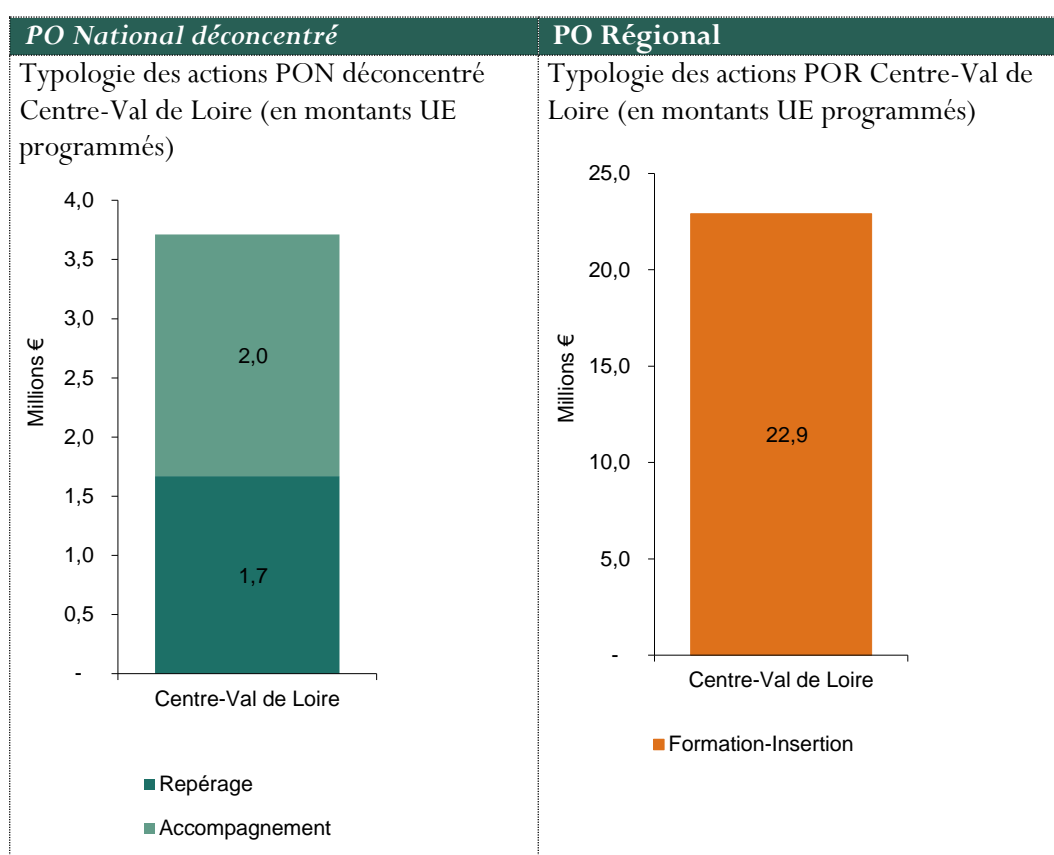
- 3 associations : BGE Indre, Fol ligue de l'enseignement du Cher, Résoudre (290 K€, 300 jeunes visés).

Concernant le Conseil régional, 94 acteurs ont pour finalité la formation pré-qualifiante et l'accompagnement ou la formation certifiante/qualifiante. L'AFPFA concentre à elle seule 38 % du budget IEJ de la Région, suivie par VIA Formation qui en retient 8 %, puis l'AFEC 3 %.

Quels projets ont été soutenus ?

En Centre Val de Loire, les actions de formation représentent environ 86 % des montants programmés et celles relatives au repérage et à l'accompagnement respectivement 6 % et 8 % des montants programmés (Figure 3 ci-dessous).

Figure 3 : répartition des opérations soutenues



REPERAGE

Presque la moitié du montant alloué par la DIRECCTE est dédiée au repérage, avec l'action « Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD » : 1 670 K€ programmés, 2 060 jeunes visés. Il s'agit d'une action mixte qui vise à assurer un repérage précoce des jeunes puis à leur proposer rapidement un accompagnement renforcé.

Dans un premier temps, les assistants de plates-formes recrutés grâce au financement ont pour mission principale d'assurer le repérage, l'accueil et le suivi des jeunes identifiés comme étant en situation de décrochage, qui sont repérés sur les bases des listes fournies par le Système interministériel d'échange d'informations (SIEI) du ministère de l'Éducation nationale et par un signalement des acteurs, ou qui se présentent spontanément dans un des réseaux partenaires de la PSAD.

Dans un second temps, le programme propose aux jeunes 25 dispositifs de remobilisation à temps plein pour permettre de construire un projet de formation professionnelle, d'apprendre le français pour les non francophones et de se préparer à une formation professionnelle et à l'emploi. Les actions consistent ainsi en un accompagnement intensif, diversifié (rencontres individuelles, réunions collectives), comportant des mises en situation professionnelle ou sociale (possibilité de tester différents métiers, immersion professionnelle, implication dans un projet collectif) et des actions de préparation à la recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation à l'entretien, rencontres avec des employeurs, etc.).

ACCOMPAGNEMENT

En termes d'accompagnement, certains dispositifs ont fait le choix de cibler certaines catégories spécifiques de NEET (cf. infra) comme les jeunes avec des projets professionnels prédéfinis, les jeunes les plus éloignés de l'emploi ou encore les jeunes sous-main de justice. Ils ont dans ce cas développé des approches adaptées aux caractéristiques des jeunes ciblés : construction d'un parcours, contact avec des entreprises ou des périodes d'immersion. Cette approche ne concentre pas l'essentiel des projets d'accompagnement qui demeurent majoritairement ouverts aux NEET dans l'acception la plus large.

Concernant les missions locales, plusieurs types d'accompagnement sont proposés, par exemple :

- La principale action d'accompagnement, CAP'Autonomie (383 K€, 460 jeunes visés), portée par la Mission Locale Orléans concentre 10 % du PON et prend en charge 200 jeunes par an. CAP'Autonomie attribue un conseiller à 50 jeunes et vise à responsabiliser les jeunes, à les rendre acteurs de leur propre parcours pour soulever les freins à l'insertion professionnelle et à leur faire redécouvrir le marché du travail. Ce dispositif vise 461 participants, 1/3 sans diplôme, 1/3 de niveau V (validé ou non), 1/3 de niveau IV et plus.
- Le projet « 100 chances, 100 emplois » (134,6 K€ programmés) porté par la Mission Locale du Blaisois, sélectionne des jeunes sans aucun prérequis en termes de diplôme ou de qualification mais avec quatre caractéristiques indispensables : être un jeune NEET, avoir un projet professionnel défini et validé, être fortement motivé pour rechercher un emploi ou une formation et posséder les codes sociaux. Le projet se déroule en trois phases, s'appuyant sur un réseau d'insertion notamment composé d'entreprises : repérage des jeunes, sas de mobilisation pour mettre les jeunes en dynamique et en confiance via des entretiens collectifs, parcours d'insertion dans l'emploi (rencontre avec les entreprises).

- Le projet « Itinéraire formation » porté par la mission locale d'Orléans se concentre sur la préparation des jeunes à l'accès à la formation en quatre phases : engagement via un entretien individuel, diagnostic pour un construire un parcours d'accompagnement individualisé, travail sur les points d'amélioration identifiés dans la phase précédente (savoirs de base, etc.), accompagnement du jeune dans l'entrée en formation.

Une association s'est dédiée aux enjeux d'insertion des jeunes NEET : l'Association des Compagnons Bâisseurs Centre Val de Loire (138 K€). Elle propose d'accueillir prioritairement les jeunes NEET les plus éloignés de l'emploi dans le cadre du Service Civique afin de leur fournir une expérience de vie et une mise en situation (6 jeunes, 2 fois par an).

Un exemple d'une démarche innovante se trouve au sein du dispositif « Je fais, je sais » porté par le GIP « Formation Tout au long de la vie et insertion professionnelle » et les équipes de la PJJ. Sa finalité est d'accompagner la mise en œuvre d'une démarche portfolio auprès des jeunes accueillis par les services de la PJJ et repérés comme NEET. Le portfolio est une démarche de réflexion sur son parcours pour penser son projet et établir le plan d'action pour atteindre ses objectifs.

Le dispositif d'accompagnement renforcé à destination des NEET lié à la qualification et à l'emploi (56 K€, 60 jeunes ciblés), porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre, s'adosse à l'acquisition de compétences par la formation, l'apprentissage ou l'immersion en milieu professionnel ou toute forme de mise en situation de travail favorisant l'émergence de projet, l'insertion professionnelle durable et la sécurisation des parcours. L'objectif est d'accroître la capacité d'insertion professionnelle de ces jeunes en renforçant les dispositifs existants de formation et d'apprentissage ainsi qu'en développant de nouvelles possibilités d'immersion en milieu professionnel et d'entrepreneuriat.

FORMATION-INSERTION

Les actions de formation mises en place par la Région dans le cadre de l'IEJ se divisent en deux volets principaux :

- Un peu plus d'un quart (158) sont des actions ciblées sur l'élaboration du projet professionnel, la découverte des métiers et l'acquisition des premiers gestes professionnels.
- Les trois quarts (424) restants visent l'obtention d'une qualification répertoriée au RNCP (Répertoire national de certification professionnelle).

L'AFPA a concentré 35 % des fonds IEJ de la région et accueille au total 5 000 participants par an sur les 6 départements de la région Centre. Elle vise à former les jeunes de moins de 26 ans les plus éloignés du marché du travail en fonction des besoins territoriaux, pour une formation qualifiante (niveau 4 et 5). Les formations sont divisées par secteur : 55% dédiées au bâtiment, 15% à l'industrie, 30% aux services. Le dispositif était déjà en place avant l'arrivée des fonds IEJ et visait déjà les jeunes de moins de 26 ans les plus éloignés du marché du travail.

Mise en œuvre des actions

L'ACCES AUX JEUNES NEET

Le PRF visait historiquement les demandeurs d'emploi sans distinction d'âge et sans identification de profils NEET spécifiquement. En conséquence, la Région a eu des difficultés à anticiper le nombre de NEET susceptibles de bénéficier des dispositifs et a donc initialement fait le choix de s'appuyer sur le dispositif et d'identifier parmi les actions professionnelles celles qui visent le plus de jeunes de moins de 26 ans. Les opérateurs comme l'AFPA ont bénéficié du système de prescription habituel pour recruter les jeunes (parmi lesquels des profils compatibles avec l'IEJ) : 68 % des jeunes ont été recrutés via Pôle Emploi, 27 % via les ML, 3% via Cap Emploi et 2% via les Conseils départementaux en 2016. Une difficulté évoquée était la concurrence avec les Emplois d'avenir, des jeunes étaient envoyés vers ces dispositifs et non vers le PRF, mais l'impact sur le nombre de participants a selon l'AFPA (principal prestataire du PRF sur la partie concernée) été faible.

Côté DIRECCTE, les porteurs ont constaté cette même difficulté, liée au lancement simultané de la Garantie Jeune. Certaines missions locales ont pu détecter une difficulté à mettre en place les deux dispositifs avec un nombre de jeunes NEET limité sur le terrain. À titre illustratif, l'Association pour l'Insertion des Jeunes sur l'Arrondissement de Montargis – Gien (173 K€, 170 jeunes visés) : la Mission Locale a choisi d'interrompre le programme fin 2016 pour s'orienter vers la Garantie Jeune. Pour l'association Résoudre la difficulté tenait davantage au recrutement même, « malgré de nombreuses actions de communication auprès des partenaires sur le territoire »^P.

Le GIP « Formation tout au long de la Vie et insertion professionnelle » (1 670 K€ programmés, 2 060 jeunes visés) bénéficiait quant à lui d'un accès aux NEET privilégié via les listes de décrocheurs scolaires adressées deux fois par an aux plateformes de soutien aux décrocheurs par le ministère de l'éducation nationale.

L'ADAPTATION AU PROFIL DES JEUNES

De manière générale, les acteurs mobilisés dans le cadre de l'IEJ déployaient auparavant des actions ciblant des jeunes dont certains pouvant être qualifiés de NEET (même si le terme n'est pas utilisé).

Côté DIRECCTE, les actions mises en œuvre par les porteurs se sont donc adossées à des éléments existants avec des points d'adaptation concernant l'intensification de la relation conseiller-jeune, le renforcement des ateliers collectifs ou encore des mises en situation professionnelles.

Ainsi, la mission locale de Châteauroux s'est adaptée en cours de route, ayant constaté un manque de connaissances de base de la part des jeunes reçus. Ils se sont appuyés sur les méthodes Montessori qui apparaissent pertinentes pour mieux ancrer les savoirs de base auprès des jeunes.

Certains porteurs ont adapté leurs actions à la typologie spécifique des publics visés soit initialement (premier exemple ci-après) soit en cours de dispositif (deux derniers exemples ci-après) ; nous pouvons par exemple citer :

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loire (84,6 K€, 43 jeunes visés), qui s'est focalisée sur les jeunes des QPV avec des enjeux spécifiques : freins liés à la mobilité, absence de besoin ou sentiment de pouvoir se débrouiller seul. En raison de profils ou de situations variées, le dispositif a évolué : le système d'entretiens collectifs initialement prévu n'a pas pu être mis en place.
- La CMA d'Indre-et-Loire (165 K€, 360 jeunes visés) a fait le constat d'une grande distance entre les jeunes NEET et le monde de l'entreprise (les jeunes ayant peu de contact avec les entreprises et les employeurs). Elle a donc conçu initialement le dispositif avec des mises en situation via des périodes en entreprise pour qu'ils découvrent les métiers, des secteurs d'activités et envisagent des projets professionnels et aussi pour qu'ils s'accoutument à la vie en entreprise et acquièrent des compétences valorisables. Selon la Chambre, « la demande des jeunes pour effectuer des périodes en immersion a été plus importante que prévue initialement. »
- La Mission locale du Blaisois (134,6 K€ programmés) dont le dispositif ciblait des jeunes proches de l'emploi a focalisé, dans sa conception, ses actions autour de la maîtrise d'un projet professionnel établi, de la motivation et de la maîtrise des codes de l'entreprise.

Côté Région, les actions de communication à destination des jeunes ont été renforcées, avec davantage d'affichage et de communication sur des sites internet. Par ailleurs, les OF ont travaillé différemment avec ce public plus fragile et plus éloigné de l'emploi.

LE TEMPS DE MISE EN ŒUVRE

Certains projets qualifient le temps de mise en œuvre comme insuffisant au regard de la difficulté de recrutement des jeunes à faire entrer dans le dispositif et la nécessité de s'organiser en conséquence (organisation d'actions de repérage non prévus initialement). Le GIP « Formation tout au long de la Vie et insertion professionnelle » (1 670 K€ programmés, 2 060 jeunes visés) qui a financé des emplois en appui des plateformes via l'IEJ, évoque le temps de mise en œuvre comme une difficulté pour mettre en place des contrats de travail non précaires et donc pour pérenniser leurs actions ; c'est ici l'incertitude du temps de mise en œuvre (renouvellement et pérennité de l'IEJ) qui est interrogée.

Apport des actions pour les porteurs

L'apport du projet, au-delà des apports pour les jeunes, abordés dans la partie suivante, est peu abordé dans les bilans des opérations, qui sont parfois toujours en cours de réalisation, mais quelques éléments saillants ressortent :

- Mise en place d'une logique de parcours des jeunes coordonnés par les acteurs du territoire, notamment au moment de la définition des lignes de partage entre la région et la DIRECCTE ;
- Expérience de la gestion de fonds européens (pour les porteurs non familiers) permettant d'optimiser les futures demandes de financement le cas échéant (qualité de programmation, anticipation des coûts administratifs, etc..) ;
- Montée en compétence dans le repérage de jeunes, la compréhension de leurs problématiques et la réponse individualisée à leur apporter ;
- Élargissement de l'offre de service, au-delà des actions « cœur de métier » vers des missions d'accompagnement plus structurées.

2.2.L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?

Côté DIRECCTE, les fonds IEJ sont utilisés par les porteurs pour renforcer l'accompagnement, par l'augmentation de temps passé avec le conseiller ou l'amélioration des supports pédagogiques (temps individuels, collectifs, immersions en entreprises...), la multiplication des actions, du nombre de référents dédiés, des mises en situation professionnelle. Il s'agit donc pour la plupart d'un apport qualitatif. Le GIP « Formation tout au long de la Vie et insertion professionnelle » (1 670 K€ programmés, 2 060 jeunes visés) évoque également l'enveloppe financière ayant permis de créer 11 emplois en soutien à l'accompagnement des décrocheurs scolaires au sein des plateformes.

Concernant la formation, dispositif déjà existant, le financement IEJ s'est substitué à un financement précédent et a permis de maintenir à niveau un dispositif emblématique de la Région, tout en y apportant des évolutions pour l'adapter au profil des NEET. On peut par

exemple citer le suivi des compétences acquises par le jeune : à la sortie de la formation (non-qualifiante) le jeune reçoit un document montrant ses compétences acquises (entièrement ou partiellement) qui peut ensuite être valorisé par un employeur éventuel même si le NEET ne sort pas avec une formation diplômante.

En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?

Viennent ensuite des dispositifs ou des acteurs nouveaux sur ce champ, essentiellement sur l'enveloppe de la DIRECCTE.

DEVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET

C'est le cas notamment des missions locales qui développent des approches spécifiques dans le cadre des projets Cap'Autonomie ou « 100 chances, 100 emplois », mobilisant des acteurs économiques de la région dans une logique partenariale. Une des nouveautés a été la nécessité de mettre en place des actions de repérage des jeunes NEET en amont de leur accompagnement et la complexité de cette démarche.

CAPACITE A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX

La DIRECCTE a souhaité cibler en premier lieu les actions innovantes. Néanmoins, l'appel à projet a mobilisé peu d'acteurs nouveaux : sur les 18 répondants, 9 acteurs avaient déjà bénéficié de fonds européens dans le cadre de la programmation FSE 2007-2013. Parmi les acteurs nouveaux on peut citer les Chambres des Métiers et de l'artisanat (Indre, Indre-et-Loire et Eure-et-Loir), la BGE Indre.

L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?

La programmation de la DIRECCTE a exprimé son choix de cibler des actions innovantes. La logique d'appel à projets a finalement conduit à mobiliser peu d'acteurs et a fortiori peu d'acteurs nouveaux. La novation est davantage à observer au niveau des actions mises en œuvre et de la population ciblée (exemple des projets « Je fais, je sais » du GIP GTLV-IP ou de Cap'Autonomie de la Mission locale d'Orléans).

Le projet « 100 chances 100 emplois », porté par la Mission Locale du Blaisois, est un de ceux sélectionnés pour faire l'objet d'une monographie portant sur les projets innovants.⁸

Cette initiative a été lancée sur le plan national en 2004 et disséminée sur plusieurs villes et agglomérations françaises, notamment à Blois. Le projet se présente en trois phases successives :

⁸ Monographie du projet « 100 chances 100 emplois » Blois (Centre-Val de Loire), dans le cadre de l'évaluation 2018 de l'impact de l'IEJ – Lot 5 ; Evaluation des projets innovants / expérimentaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017

le repérage des jeunes, le sas de mobilisation alternant temps collectifs et temps individuels et à l'issue de ce sas, un parcours d'insertion dans l'emploi pour les jeunes sélectionnés. Lors de cette troisième phase, les jeunes présentent aux entreprises leur projet et se voient proposer des opportunités pour étayer leur parcours telles que périodes d'observation, stages, CDD de courte durée et alternances, afin de les mener vers une insertion professionnelle durable. Ces opportunités d'immersion peuvent être multiples et constituent ainsi un véritable parcours pour le jeune.

Le projet a permis d'accompagner et de repérer différentes catégories de jeunes : certains, dont le profil était plutôt proche du marché de l'emploi, avaient moins besoin d'un accompagnement renforcé que d'un accès à un réseau professionnel ; tandis qu'à l'inverse d'autres étaient plus diplômés, et étaient en situation de recherche d'emploi depuis quelques semaines, voire quelques mois.

L'IEJ a permis à la Mission locale de faire évoluer son offre vers un accompagnement plus intensif et de travailler directement avec les entreprises du territoire afin de réaliser des mises en situation. Cela a conduit des employeurs potentiels à donner un retour direct aux participants sur leur projet professionnel et leur savoir-être. Dans cette logique, les entreprises ont collaboré pour proposer des parcours à ces jeunes, c'est-à-dire des immersions successives conduisant parfois à l'emploi.

L'IEJ n'a pas été porteur d'expérimentations nouvelles pour la Mission Locale. En effet, cette dernière indique que l'évolution du projet est limitée par des règles nationales et que les objectifs quantitatifs élevés en nombre de jeunes sont un obstacle à l'intégration des spécificités de 100 chances 100 emplois, dans les activités quotidiennes de la ML. En revanche, l'IEJ a conduit les employeurs à travailler avec des jeunes sortant du cadre des profils ciblés auparavant.

Les aspects particulièrement innovants mis en avant dans le cadre de l'évaluation sont le fait que les entreprises marraines ont travaillé ensemble pour proposer des périodes d'immersion successives et que les employeurs se sont ouverts à de nouveaux profils.

L'IEJ a permis d'expérimenter de nouveaux modes de faire sur ce projet, notamment en fédérant différents acteurs tels que les services publics, les acteurs associatifs, les acteurs de l'emploi et les entreprises. Par ailleurs ces dernières se sont impliquées dans le parcours professionnel des jeunes et leur ont proposé des parcours d'immersion. L'IEJ a également favorisé l'ouverture des employeurs à de nouveaux profils.

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Les notions d'éloignement de l'emploi ou de la formation restent les plus structurantes pour les porteurs (public éloigné de l'emploi avec un projet professionnel peu abouti, jeunes en rupture avec les structures scolaires ou de formation) car elles structurent les étapes permettant d'amener les jeunes à une solution. Toutefois, certains porteurs ont identifié des spécificités dans l'accompagnement des NEET ; on peut par exemple citer « l'accompagnement de vie » qui représente un enjeu particulier car le jeune est parfois éloigné socialement en plus d'être éloigné de l'emploi ou de dispositifs de formation.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ a-t-elle influé sur les pratiques ?

Les financements européens induisent des cycles longs, entre le dépôt de dossier, l’instruction, la réalisation, les étapes de bilan et contrôle et enfin le paiement des structures. Toutefois, les interlocuteurs rencontrés considèrent ce délai comme un prérequis du dispositif à anticiper plutôt qu’une difficulté.

Les modalités administratives liées au FSE et à l’IEJ sont donc vues par les acteurs comme lourdes, même si les échanges en amont avec les AG ont permis de réduire en partie l’incertitude. Le besoin de clarification de la justification du profil de NEET a en effet causé une complexité pour les structures, la liste des pièces justificatives n’ayant été stabilisée qu’en décembre 2015, alors que certains jeunes pouvaient être déjà sortis du dispositif. La nature même des justificatifs est perçue comme un frein en raison de leur caractère sensible, comme par exemple les attestations d’hébergement alors que les jeunes peuvent rencontrer des difficultés familiales. Pour l’AFPA, les règles de gestion et de reporting sont jugées comme lourdes et doivent être compensées par un processus de collecte et de contrôle strict.

Ainsi, le projet porté par l’association « Résoudre » a touché 54 personnes en 2016, mais 17 n’ont pu être financées au titre de l’IEJ car elles sont sorties du dispositif avant d’avoir réuni toutes les pièces justificatives.

Côté Région en revanche, au moment du lancement de l’IEJ, la Région a mis en place un outil de suivi permettant de collecter les indicateurs. Les organismes de formation ont été accompagnés dans son utilisation : deux réunions de formation/information sur le territoire ont concerné les pièces justificatives et les données à collecter et un appui téléphonique relatif à l’usage de l’outil informatique a été mis en place.

En quoi l’IEJ amène-t-elle les acteurs de l’emploi à mieux travailler ensemble ?

En région Centre, l’articulation des dispositifs entre eux est peu développée. Si l’ensemble des opérateurs souligne la qualité de l’accompagnement dont ils ont bénéficié pour construire leur projet, ils indiquent également ne pas avoir eu d’échanges avec les autres opérateurs du territoire dans cette phase de construction. De même, une fois les actions effectivement programmées et déployées, l’animation territoriale se fait majoritairement en bilatérale « action par action » et « opérateur par opérateur » plutôt que collectivement.

La DIRECCTE et le Conseil régional ont mis en place des modes de travail et de relation qui sont essentiellement institutionnels et ne sont pas conçus pour piloter effectivement la réalisation de l’objectif conjoint, inscrit dans les lignes de partage, de favoriser des parcours intégrés des jeunes.

Principaux enseignements sur les actions menées :

9. 17 projets différents ont été retenus par la DIRECCTE et 582 actions de formation par la Région, principalement sur des actions de repérage, d’accompagnement et de

formation.

10. Une partie des actions menées sont nouvelles, mais les porteurs sont majoritairement des acteurs historiques de l'écosystème local malgré le recours à un AP par la DIRECCTE, c'est notamment le cas des actions portées par les missions locales ou les acteurs de la formation professionnelle.
11. Côté DIRECCTE, des actions de repérage ont été conduites, via les acteurs historiques de la lutte contre le décrochage, mais avec la difficulté d'être conditionnées à la pérennité des emplois financés par l'IEJ et donc du financement IEJ lui-même.
12. Les acteurs ont dû partiellement adapter leurs dispositifs au profil de ces jeunes, différent des publics en insertion « classique » et dont les spécificités sont à prendre en compte, notamment l'accompagnement social.

... sur les contributions de l'IEJ :

13. La contribution de l'IEJ aux dispositifs existants de formation a permis de maintenir le volume de formation dans un contexte de contrainte budgétaire, avec l'opportunité d'adapter certains dispositifs aux spécificités de ce public cible.
14. Pour le repérage, l'IEJ a agi comme financeur de personnel complémentaire venant notamment en appui des PSAD.
15. Dans certains cas, l'IEJ a conduit des acteurs à faire évoluer leur approche des jeunes, via une démarche d'accompagnement adaptée ; à découvrir les spécificités de ce public et à s'y adapter.
16. Côté DIRECCTE, le temps de l'IEJ (sa reconduction) rend incertain le maintien des effets sur les opérateurs, notamment en termes de compétences et de réseau, après 2018.

3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?

3.1. Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Centre-Val de Loire ?

En Centre-Val de Loire et sur la période, la proportion de NEET a augmenté puis légèrement reflué : 8,8 % en 2014, 9,6 % en 2015, 11,7 % en 2016 avant de redescendre à 10,9 % fin 2017^a. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) a diminué, passant de 36 246 (T4 2014) à 33 365 (T4 2017), avec chaque année une diminution régulière qui s'est intensifiée sur la dernière année.

Le taux de chômage des jeunes a augmenté entre 2014 et 2016, passant de 21,3 % à 25,6 %, puis il a diminué en 2017 jusqu'à atteindre 23,1 %. Au total, cela représente 21 900 jeunes en 2017 contre 23 600 en 2014 et 27 100 en 2016.

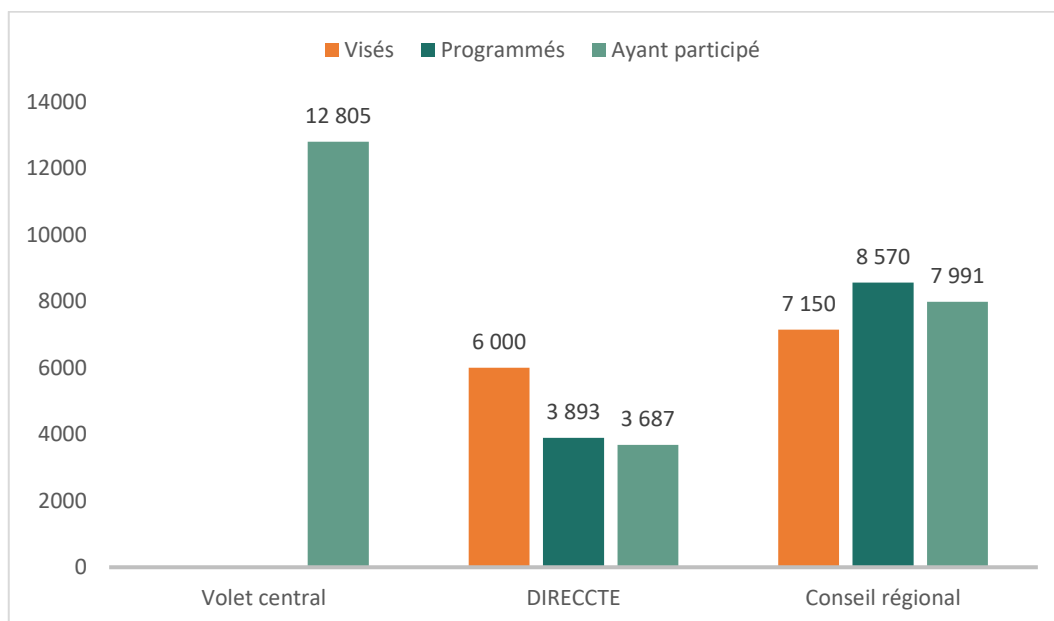
3.2. Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

Dans la région Centre-Val de Loire, 3 687 jeunes sont passés par les dispositifs de la DIRECCTE^r, et 7 991 par les dispositifs ⁹de la Région^s (cf. Tableau 7 ci-dessous). Cela représente 61 % de l'objectif initial pour la DIRECCTE et 112 % pour la Région. Par ailleurs, 12 805 jeunes sont passés par les dispositifs nationaux, en particulier l'AIJ (7 197 jeunes) et la Garantie Jeunes (5 072 jeunes)^{10,t}. Au final, 24 483 jeunes en Centre-Val de Loire sont passés par des dispositifs financés par l'IEJ à comparer aux 24 500 NEET annuels du territoire en 2014^u.

⁹ Données mises à jour pour le volet central et le volet déconcentré le 27 avril 2018.

¹⁰ Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.

Tableau 7 : Participation des jeunes aux dispositifs^v



En termes d'âge, de sexe et de localisation géographique, les jeunes passés par les actions de la DIRECCTE et de la Région présentent des caractéristiques différentes (Tableau 8 ci-dessous). Si le Loiret et l'Indre et Loire regroupent la majorité des participants pour les 3 volets avec 50 % à 57 % des participants pour ces deux départements (ils regroupent également la moitié de la population de la région)^w, les jeunes en provenance du Cher et de l'Eure-et-Loir sont légèrement moins représentés dans les dispositifs de la DIRECCTE. Par ailleurs, il y a proportionnellement plus d'hommes parmi les participants de la DIRECCTE et surtout plus de jeunes : 18 ans en moyenne contre 21 et 22 ans pour les deux autres dispositifs (et 21 ans en moyenne nationale pour les volets déconcentrés).

Au regard du niveau de formation, les jeunes sont moins diplômés pour la DIRECCTE que pour la Région : 51 % des jeunes de la Région ont leur brevet ou moins, contre 74 % des jeunes de la DIRECCTE. Seuls 5,4 % sont Bac+2 et au-delà, contre 9,5 % au niveau national. L'âge comme le niveau de diplôme constatés peuvent s'expliquer par le ciblage du dispositif du GIP Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle dans le cadre de son action de repérage : de fait, près de 50 % des jeunes de la DIRECCTE sont passés par ce dispositif qui bénéficie d'un accès privilégié aux décrocheurs scolaires, public peu diplômé et plutôt jeune¹¹.

Ainsi, cela se ressent également en termes de profil socio-économique, les jeunes de la DIRECCTE sont plus éloignés de l'emploi avec 38 % d'actifs contre une moyenne

¹¹ L'âge moyen des participants à l'action « Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion professionnelle » est de 16,6 ans contre 18 ans en moyenne pour les jeunes de la DIRECCTE Centre-Val de Loire, et 89 % des jeunes qui ont suivi cette action ont leur Brevet ou moins.

nationale à 67 %¹². Cet écart est lié à l'action « Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD » du GIP FTLV-IP Orléans-Tours qui vise les décrocheurs scolaires, inactifs à 100 %, et concentre à lui seul 49 % des jeunes de la DIRECCTE. À l'inverse, la Région accompagne exclusivement des actifs (voir ci-dessous)¹³. En effet, 100 % des crédits de l'IEJ de la Région ont été inscrits au PRF existant qui vise uniquement les demandeurs d'emploi, mais sans distinction d'âge ou d'éloignement de l'emploi.

En comparaison, le profil des participants du volet central apparaît plus diplômé avec une moyenne d'âge à 21 ans et 20 % de Bac+2 et plus.

Tableau 8 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs¹⁴

	Volet central	DIRECCTE	Région
Sexe	F : 46,5 % - H : 53,5 %	F : 42 % - H : 58 %	F : 46% - H : 54 %
Âge moyen	21 ans	18 ans	Entre 21 ans et 22 ans
Localisation participants ¹⁵ (versus population du Centre-Val de Loire ⁵)	Cher: 16,9 % (12 %) Eure-et-Loir : 12,8 % (17 %) Indre : 10,6 % (8 %) Indre-et-Loire : 27 % (24 %) Loir-et-Cher: 9,8 % (13 %) Loiret : 22,9 % (26 %)	Cher: 4,8 % Eure-et-Loir : 6,7 % Indre : 13,2 % Indre-et-Loire : 27,9 % Loir-et-Cher: 11,5 % Loiret : 30,4 %	Cher : 14,1 % Eure-et-Loir: 17,0 % Indre: 9,3 % Indre-et-Loire : 19,3 % Loir-et-Cher : 9,4 % Loiret: 30,9 %
Niveau de formation	≤ Brevet ou moins : 47 % ≥ Bac +2 : 20 %	≤ Brevet ou moins : 74 % ≥ Bac +2 : 5 %	≤ Brevet ou moins : 51 % ≥ Bac +2 : 6 %
Ménage où pers. n'est en emploi	23,9 %	23,1 %	20 %

¹² Moyenne nationale du volet déconcentré

¹³ 100% des participants ont coché « en recherche d'emploi » sur le POR. Par ailleurs, seulement 13 / 7 991 n'ont pas donné d'identifiant Pôle Emploi. On en déduit que 100% sont actifs à l'entrée.

¹⁴ Données calculées sur la base des réponses aux questionnaires de 3 687 participants de la DIRECCTE (extraction Participants Ma Démarche FSE Avril 2018), des 7991 participants de la Région et de la totalité des participants du volet central pour la région Centre-Val de Loire (extraction Participants Ma Démarche FSE Avril 2018).

¹⁵ 5,5 % des participants du volet déconcentré n'ont pas répondu quant à leur localisation.

Né à l'étranger	7,7 % (1 parent : 14,3 %)	20,6 % (1 parent : 33,6%)	12 % (1 parent : 26 %)
Situation à l'entrée	Actifs : 88 % Inactifs : 12 %	Actifs : 38 % Inactifs : 62 %	Actifs: 100 % ¹⁶

Concernant le type d'actions suivi, 68 % des participants ont été impliqués dans les actions de formation - insertion, 16 % dans les actions d'accompagnement et 15 %¹⁷ dans des actions de repérage pour le PON volet déconcentré et la Région. Les situations sont assez différentes entre la Région et la DIRECCTE en termes de temps passé dans les dispositifs et de maintien, les jeunes suivis par la Région passant moins de temps dans les dispositifs et avec une proportion faible de départs précoces (10 % brut - 5 % net)¹⁸. À noter qu'au moins 34 % des jeunes « Région » ont obtenu une certification totale ou partielle à la sortie du dispositif, et ne sont pas comptés dans ce pourcentage les attestations de compétences délivrées à l'issue des formations pré qualifiante. Ce taux atteint 77 % des participants pour les formations qualifiantes⁹.

In fine, à la sortie du dispositif, le statut de NEET est le plus courant, en particulier pour la Région (62 % des participants), alors que le public visé est potentiellement plus proche de l'emploi (plus souvent actif, plus diplômé) que celui de la DIRECCTE, cela ne préjuge cependant pas de la situation à plus long terme. Le pourcentage de participants qui sont en emploi à la sortie est similaire pour les deux dispositifs (15 % et 18 %), cependant le taux de sortie en formation est significativement plus haut pour la DIRECCTE (44 % versus 22 % au niveau national) que pour la Région (9 %). En effet, la Région finance directement des actions de formation, à l'inverse côté DIRECCTE, l'action de repérage précoce¹⁹ concentre la moitié des jeunes de ce volet et conduit 66 % des sortants vers la formation. Enfin, 40 % des effectifs du volet central vont en emploi, soit 5 points de plus que la moyenne nationale ; il s'agit d'un public plus diplômé que celui des deux autres volets, et actif à 88 %.

¹⁶ 100% des participants ont coché « en recherche d'emploi » sur le POR. Par ailleurs, seulement 13 / 7 991 n'ont pas donné d'identifiant Pôle Emploi. On en déduit que 100% sont actifs à l'entrée.

¹⁷ Note de calcul : Pourcentage exprimé en prenant en compte les jeunes issus de la Région et de la DIRECCTE.

¹⁸ Sortie précoce - brut désigne les participants n'ayant pas suivi le dispositif jusqu'à son terme. Sortie précoce - net désigne les participants n'ayant pas suivi le dispositif jusqu'à son terme hors retour à l'emploi ou formation.

¹⁹ Il s'agit ici de l'action de repérage du GIP Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle

Tableau 9 : Les jeunes au sein des dispositifs²⁰

	Volet central	DIRECCTE	Région
<i>Temps moyen</i>	6 à 7 mois	6 mois	4 mois
<i>Départ avant terme brut – net²¹</i>	41 % - 25 % (sur 83 % des réponses)	20 % - 12 % (sur 99 %)	10 % - 5 % (sur 85 % des réponses)
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : 53,5 % -sur 83,4 % de répondants (59,1 % -sur 89,2 % de répondants) Formation ou études : 5,6 % (5,8 %) Emploi : 40,8 % (35,1 %)	NEET : 37,8 % -sur 99 % de répondants (48,5 % -sur 92,3% de répondants) Formation ou études : 44,4 % (21,9 %) Emploi : 17,9 % (29,6 %)	NEET : 62 %²² Formation ou études : 9 % Emploi : 15 % N/A: 15 %
<i>% des NEET inactifs en entrée et en sortie</i>	23 % F : 21 % - H : 25 %	82 % F : 75 % - H : 87 %	0% ²³

La

Figure 4 ci-dessous précise ce statut des jeunes à la sortie, qui ne préjuge pas cependant de la situation des jeunes à plus long terme.

De fait, au niveau du PON l'enquête à 6 mois de 2017 montre que 49 % des participants sont en emploi et 13 % sont en formation, soit respectivement +8 points et +7 points par rapport aux chiffres présentés ci-dessus pour les dispositifs nationaux touchant des jeunes du Centre-Val de Loire, à la sortie des dispositifs.

De son côté, la Région a conduit une enquête à 6 mois sur un échantillon de participants des années 2015 et 2016. Sur 1 660 répondants, la répartition a évolué

²⁰ Données calculées sur la base des réponses aux questionnaires de 3 687 participants de la DIRECCTE (extraction Participants Ma Démarche FSE Avril 2018), des 7991 participants de la Région et de la totalité des participants du volet central pour la région Centre-Val de Loire (extraction Participants Ma Démarche FSE Avril 2018).

²¹ Net : Hors retour à l'emploi, formation.

²² Note de calcul : Sont inclus dans les NEET pour le dispositif Région les participants sans emploi à la sortie qui sont en recherche d'emploi, et les jeunes ni en emploi ni en formation ni en études à la sortie du dispositif.

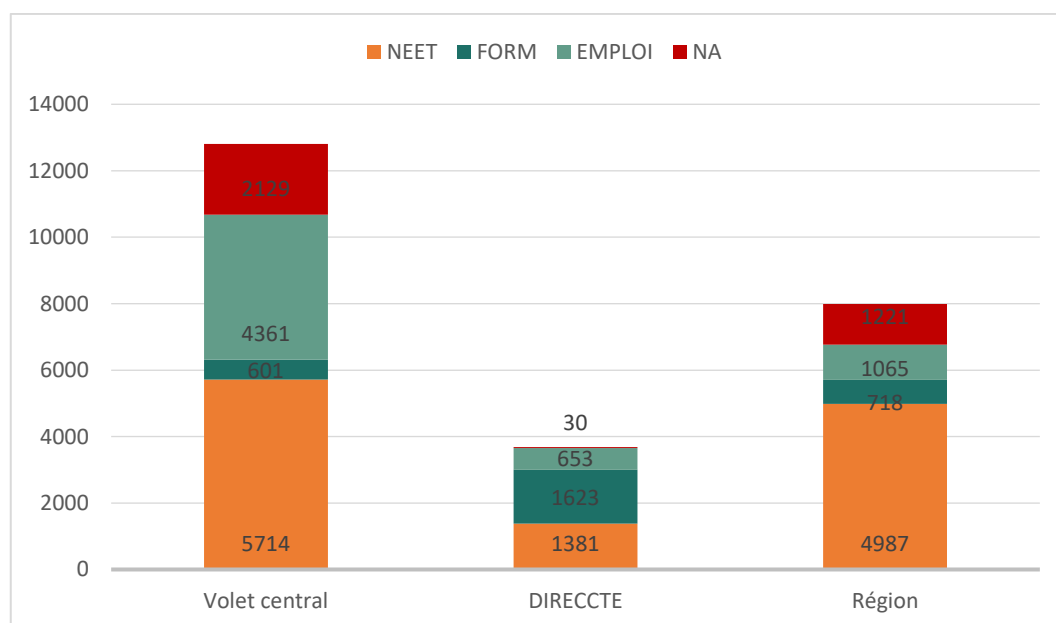
²³ 100 % des NEET sont actifs à l'entrée pour la Région, d'où ce pourcentage.

6 mois après la sortie : 45 % des jeunes sont en emploi (dont contrat d'apprentissage) à 6 mois contre 27 % à la sortie,

13% sont en formation (professionnelle et par voie scolaire) contre 5 % à la sortie,

38 % sont NEET²⁴ contre 62 % à la sortie. Cependant, pour la Région, le principal apport de leurs dispositifs ne réside pas tant dans l'accès immédiat à l'emploi que dans la construction d'un projet professionnel robuste qui servira de base à la suite du parcours du jeune.

Figure 4 : Statut des jeunes à la sortie

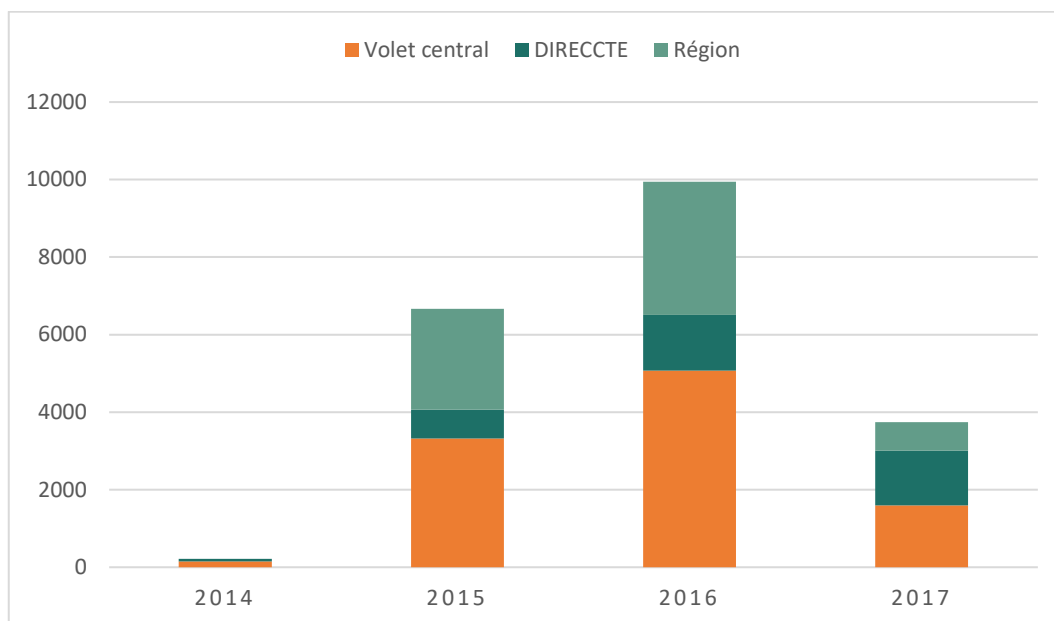


Pour référence, le nombre de jeunes NEET en Centre-Val de Loire est estimé à 24 500 jeunes², mais il s'agit de la situation à un instant t (sur la période, il y a donc eu un nombre de jeunes NEET à un moment donné de leur parcours bien plus important), et il recouvre des situations très différentes.

En rythme annuel, il apparaît que le dispositif est réellement monté en puissance en 2015 et en 2016, avec 81% des sorties ces années-là. Cela signifie que la meilleure année (2016), le dispositif a concerné au total 9 948 jeunes, soit 41 % des NEET annuels. Le dispositif a potentiellement contribué à en amener 17 % vers la formation ou l'emploi.

²⁴ Les NEET regroupent ici les participants en recherche d'emploi sans être en formation versus les participants en emploi, en formation, en stage ou dans une autre situation.

Figure 5 : Nombre de sorties des dispositifs par année



3.3. En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent *in fine* les jeunes concernés en se concentrant sur les volets régional et déconcentré de l'IEJ.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?

En début de programme, la DIRECCTE envisageait dans sa stratégie initiale tout autant de mettre l'IEJ au service de son territoire en renforçant les missions locales et en luttant contre le décrochage scolaire que de cibler des actions innovantes. Cependant, les difficultés rencontrées pour mobiliser des structures locales nouvelles ou sur des projets nouveaux font que seules les conséquences de ce 2^e volet se font sentir au niveau des publics.

De fait, la grande majorité des dispositifs financés par la DIRECCTE en Centre-Val de Loire n'ont pas ou peu changé leur ciblage de jeunes à l'occasion de l'IEJ. On peut cependant évoquer l'action « Je fais, je sais » portée par le GIP FTLV-IP Orléans-Tours (82 participants^{aa}) qui a ciblé spécifiquement les jeunes NEET accueillis par les services de la PJJ dans le cadre des d'un projet initié avec l'arrivée des fonds IEJ.

Côté Région, pour rappel, les crédits de l'IEJ ont été programmés à 100% sur le PRF existant, dont 35 % des fonds alloués à l'AFPA. Le dispositif de cette structure était déjà en place avant l'arrivée des fonds IEJ et visait les jeunes de 26 ans les plus

éloignés du marché du travail. En l'absence d'autres actions spécifiques (demande de ciblage particulier, par exemple) les fonds IEJ ont permis à la région de garder le même niveau de commande de formation dans un contexte budgétaire contraint.

Le nombre de participants effectifs pour le volet déconcentré du PON correspond aux prévisions pour une grande partie des acteurs, qu'ils présentent des actions novatrices ou traditionnelles. Néanmoins, 2 acteurs en particulier ont eu des difficultés à atteindre le nombre de participants visés. La Chambre des Métiers et d'Artisanat d'Eure et Loir a ainsi accueilli 74 % des 43 jeunes visés, soit 32 jeunes. Bien que la structure ait repéré 42 jeunes en 2016, seuls 15^{bb} ont souhaité bénéficier d'un accompagnement sur cette année. Des freins liés à la mobilité, à la fréquence des rendez-vous et à l'absence de besoin d'accompagnement sont évoqués. L'association Résoudre qui n'a accueilli que 32 % des 300 jeunes initialement visés, soit 96 jeunes, a fait part de « nombreuses difficultés pour recruter malgré de nombreuses actions de communication auprès des partenaires sur le territoire »^{cc}.

À l'inverse, la Mission Locale Jeunes de Châteauroux a accueilli 149 jeunes au lieu des 100 prévus dans le cadre de son action « Itinéraire Formation ». Elle avait mis en place une action spécifiquement développée pour les NEET²⁵. Plusieurs raisons sont évoquées : les solutions d'accompagnement étaient adaptées aux besoins constatés par les équipes de la mission locale, et la conseillère en charge du dispositif avait une bonne connaissance des outils de sélection et un contact historique régulier auprès des organismes locaux.

Enfin, on peut également citer le cas de l'Association pour l'Insertion des Jeunes sur l'Arrondissement de Montargis – Gien (173 K€, 170 jeunes visés). Moins de jeunes que prévu ont été accompagnés (86 %) car la Mission Locale a choisi d'interrompre le programme fin 2016 pour s'orienter vers la Garantie Jeune.

²⁵ L'action a fait l'objet de modifications en cours de route, suite au constat d'un manque d'intérêt pour les temps collectifs proposés. La structure a donc privilégié les temps individuels avec une préparation personnalisée, s'adaptant ainsi au public NEET.

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?

Concernant la mise en place d'un parcours entre les PO, notion explicitée dans le PAR, au moins²⁶ 2,4 % des jeunes « DIRECCTE » sont passés par plusieurs dispositifs, contre 8,5 % côté Région. Pour la DIRECCTE, cela représente 4,7 % des participants. La majorité des parcours sont donc effectués à l'intérieur-même du dispositif Région. In fine, 2,5 % du total des jeunes sont passés par à la fois le dispositif de la DIRECCTE et celui de la Région, et il n'y a à priori pas de parcours lié au GIP FTLV-IP Orléans-Tours : si 66 % des participants vont en formation à la sortie de l'action de repérage, seuls 58 participants sur les 1803 sont passés et par le GIP et par le dispositif de la Région Centre-Val de Loire.

Les acteurs traditionnels et leurs actions représentent 75% des jeunes qui ont été accompagnés côté DIRECCTE, dont près de 900 ont été suivis par 4 missions locales et 1 803 jeunes ont été repérés et accompagnés par le GIP Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle dans le cadre de l'action « Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD » (2 060 jeunes visés). De manière générale et pour ces actions, les fonds IEJ ont été utilisés pour un accompagnement plus qualitatif, par l'intensification de la relation conseiller-jeune, le renforcement des ateliers collectifs ou encore des mises en situation professionnelles.

Quant-aux projets innovants, si l'on considère les actions spécifiquement créées suite au dispositif IEJ ou les actions dont le contenu a été adapté lors de la mise en œuvre, ce sont environ 16 % des jeunes qui ont été touchés par ce type de projet. Le premier cas de figure peut être illustré par le projet « Itinéraire Formation » porté par la Mission Locale Jeunes de Châteauroux. Il a été adapté aux NEET en cours de projet en réaction au désintérêt des jeunes pour les périodes collectives. Les temps individuels ont alors été privilégiés face aux temps collectifs et les 182 jeunes accompagnés (100 jeunes visés initialement) ont suivi un parcours sur mesure et davantage individualisé.

L'autre cas de figure consiste en la novation dans la création de nouveaux projet ou l'expérimentation de nouvelles méthodes de travail. On peut citer l'action réalisée par le GIP FTLV-IP Orléans-Tours^{dd} en partenariat avec les unités de la PJJ de la région Centre-Val de Loire : 82 jeunes ont été accompagnés dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de portfolio engagée en 2015 et continuée en 2016.

²⁶ A noter que les chiffres en termes de parcours peuvent être sous-évalués. En effet, les jeunes entrés dans des dispositifs après date de recueil des données ne sont pas dans le périmètre, leur parcours n'est donc pas comptabilisé. Par ailleurs, l'inscription du nom et prénom du participant peut différer suivant les dispositifs, et ils seront comptés comme deux personnes différentes, ce qui induit également une sous-estimation lors du calcul du résultat.

Côté Région, le financement IEJ a permis de maintenir à niveau un dispositif emblématique de la Région, les jeunes n'ont pas été accompagnés différemment, mais ont expérimenté des changements de modalité, par exemple un meilleur suivi des compétences.

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Le statut en sortie varie entre les dispositifs : les jeunes issus du volet central sont plus proches de l'emploi, et ceux issus du volet déconcentré se rapprochent de la formation. Par ailleurs, la situation à la sortie ne préjuge pas d'un accès à l'emploi ou à la formation dans les mois suivants la sortie des dispositifs.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :

17. 24 483 jeunes sont passés dans les dispositifs de l'IEJ en Centre-Val de Loire, soit pour les volets régional et déconcentré, 89 % de l'objectif initial.
18. Les jeunes du volet déconcentré sont plus éloignés de l'emploi (au regard de la qualification, de l'activité notamment) que ceux du volet central et du volet régional.
19. À la sortie des dispositifs, la majorité des jeunes sont encore en situation de NEET, mais cela ne préjuge pas de leur accès à l'emploi ou à la formation quelques mois après. Sur l'enquête à 6 mois de la Région, sur 1 660 répondants, 6 mois après la sortie, la proportion de jeunes en emploi a augmenté de 20 points, celle des jeunes en formation de 8 points.
20. Environ 40 % des sortants du volet central sont en emploi et 44 % des sortants du volet déconcentré en formation. Le taux de sortie en formation est significativement plus haut pour la DIRECCTE (44 %) que pour la Région (9 %). Ce taux de sortie en formation est lié à l'action de repérage du GIP pour lequel 66 % des sortants sont en formation.
21. La meilleure année, le dispositif a concerné 41 % des NEET du Centre-Val de Loire et a potentiellement contribué à en amener 17 % vers la formation ou l'emploi (éventuellement plus à plus long terme).

... sur les contributions de l'IEJ :

22. L'IEJ a potentiellement permis de mettre en œuvre des actions novatrices côté DIRECCTE plutôt que côté Région, que ce soit lors de l'élaboration de l'action ou lors de sa mise en œuvre.
23. La notion de parcours a été initiée, et en particulier côté Région, 8,5 % des jeunes de la Région sont passés par plusieurs dispositifs IEJ. Ce chiffre est moins significatif pour les jeunes de la DIRECCTE (3,3 %), et seuls 2,5 % du total des participants sont passés par plusieurs dispositifs. A priori, il n'y a pas eu de parcours lié à l'action de repérage du GIP FTLV-IP Orléans-Tours.

4. ANNEXES

4.1. Les personnes interrogées

- Conseil régional CLV
 - Elodie Bauny, Chef de service Pilotage et Coordination, Direction Europe, International et Numérique
 - Jean Luc Marty
 - Isabelle Cocquet
 - Stéphane Nottin
 - Adrien Chiron
 - Clément Nollet
- DIRECCTE CVL
 - Philippe Raux, Responsable du service FSE, Pôle 3E
- Opérateurs
 - Groupement d'Intérêt Public "Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle" :
 - Thierry Chelot, Délégué académique du décrochage à l'insertion, Service académique d'information et d'orientation
 - Isabelle COUILLARD, Gestionnaire administrative et financière à la Délégation académique du décrochage à l'insertion,
 - Gautier LEVACHER, Coordonnateur administratif et financier au GIP FTLV-IP.
 - AFPA Centre
 - Nadine Plisson, Directrice Régionale, Direction régionale Centre Val-de Loire

4.2. Étude de cas : le projet « Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD » du GIP Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle

Le « Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD » constitue l'un des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé par la DIRECCTE Centre. Il est porté par le Groupement d'Intérêt Public « Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle » créé en 2001, qui a pour objet le développement d'une coopération concertée au niveau de l'académie dans les domaines de la formation continue des adultes, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Ce dispositif vise à consolider la mise en place en établissements scolaires de dispositifs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et le travail des PSAD destinés à accueillir les jeunes de moins de 25 ans restés sans solution de formation ou d'insertion professionnelle à l'issue du suivi de rentrée ou décrocheurs en cours d'année scolaire. Les jeunes visés par le dispositif sont tous inactifs.

Inscription dans l'IEJ

La DIRECCTE a informé le GIP FTLV de l'éligibilité du territoire au titre de l'IEJ. Ce dernier a répondu à l'appel à projets de la DIRECCTE en 2014. La réponse à l'AP intervient alors que l'académie fait face à une population décroissante de décrocheurs scolaires mais selon elle toujours trop nombreuse et avec des situations de plus en plus difficiles et par ailleurs à l'arrivée sur le territoire d'un public de nouveaux jeunes non francophones ou non scolarisés antérieurement. La réponse à l'AP a pour objectifs de permettre de diversifier l'offre d'accompagnement des jeunes et de pouvoir financer des ressources complémentaires faisant un soutien aux plateformes (recrutement de référents).

Le projet a bénéficié d'un accompagnement important de la DIRECCTE dans le cadre du montage de la réponse, notamment afin notamment de s'adapter aux critères spécifiques de l'IEJ.

Contenu de l'action

Le GIP FTLV s'articule autour de deux principaux axes :

- Dispositifs de la MLDS :
 - 25 dispositifs de remobilisation à temps plein dont 3 sont spécialisées FLE (Français Langue Etrangère) pour permettre aux élèves de construire un projet de formation professionnelle, assurer une remise à niveau des connaissances générales, proposer aux nouveaux arrivants non francophones

- l'apprentissage intensif de la langue française, et grâce à une alternance forte aider à la découverte des activités professionnelle et de la vie de l'entreprise et préparer l'accès à une formation professionnelle ou un emploi ;
- 2 dispositifs de re-préparation au diplôme et à la qualification pour permettre aux élèves accueillis de préparer un diplôme professionnel selon des modalités spécifiques ou de se représenter à l'examen sans avoir à redoubler.
 - Équipes des plateformes :
 - Les assistants de Plates-formes ont pour mission principale d'assurer le repérage, l'accueil et le suivi des jeunes identifiés comme étant en situation de décrochage, qui sont repérés sur les bases des listes fournies par le système interministériel d'échange d'Informations (SIEI) et par un signalement des acteurs, ou qui se présentent spontanément dans un des réseaux partenaires de la PSAD.

L'objectif du financement IEJ est de pouvoir recruter des assistants de PSAD chargés d'aider les responsables des PSAD dans le travail d'exploitation des listes SIEI, de reprise de contact et d'accompagnement des jeunes potentiellement décrocheurs.

Capacité à recruter les jeunes

Les plateformes d'accompagnement ont deux principales sources de repérage :

- les listes de décrocheurs scolaires diffusées en deux campagnes (automne et printemps) aux plateformes : ces jeunes sont réputés « décrocheurs scolaires » au regard des critères règlementaires et des informations de scolarisation disponibles les concernant.
- certains jeunes se présentent spontanément auprès des PSAD pour bénéficier d'un accompagnement.

Une difficulté peut concerner le critère géographique d'éligibilité des jeunes NEET : les listes de décrocheurs scolaires sont élaborées sur le périmètre académique et peuvent lister des jeunes habitants dans des territoires limitrophes non éligibles à l'IEJ.

Au total, 1 804 jeunes sur 2 060 ciblés ont pris part au dispositif, dont 64 % d'hommes et 36 % de femmes, de 17 ans en moyenne^{ee}. Ils sont peu qualifiés (87 % ont un niveau brevet ou moins), on compte 11 % de profils lycée et aucun profil bac+2. Les jeunes sont tous inactifs.

Les parcours des jeunes participants au dispositif

La très grande majorité des participants est allée au bout de l'opération (87 %). Les raisons de l'abandon sont : pour 28% liées au fait d'avoir trouvé un emploi ou une formation, pour 9% en lien avec des problèmes de santé et pour 63 % relatives à un autre motif (déménagement par exemple).

A la sortie, 22% sont NEET inactifs, les autres orientations sont les suivantes :

- Scolarité sous statut scolaire : 48 %
- Formations sous contrat hors statut scolaire (apprentissage) : 18 %
- Emploi : 4,5 %
- Stages Région (AFPA, autres programmes régionaux de formation...) : 2,5 %
- Autres solutions (services civiques, préparations concours, Garantie jeunes, armée...) : 5 %

En comparaison, les jeunes décrocheurs des actions à temps plein non cofinancées par les fonds européens ont tendance à plus rester sous statut scolaire (près de 65%), s'agissant majoritairement de nouveaux arrivants qui ont pour objectif principal la maîtrise de la langue française et des savoirs de base ; ils s'orientent moins vers l'apprentissage ou une autre forme d'alternance (5%), moins vers des solutions de formation continue ou des stages Région (un peu plus de 4%) et aussi moins vers l'emploi (soit 2,8%).

Dans ce cadre, le dispositif vise à permettre a minima aux jeunes (d'âge moyen assez bas) de se remettre dans une dynamique positive vis-à-vis des dispositifs de formation sous statut scolaire et hors statut scolaire (apprentissage), et de redonner confiance à une population fragilisée par son faible niveau de diplôme et sa difficulté à exprimer un projet de formation ou un projet professionnel.

Conclusion

Le dispositif « Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD » du GIP Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle est un exemple d'un dispositif préexistant et ne disposant pas des moyens suffisants pour accompagner l'ensemble des jeunes décrocheurs scolaires identifiés à chaque campagne (automne/printemps) de repérage par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale. L'IEJ a permis de renforcer l'équipe des plateformes en matière de référents, permettant d'augmenter la capacité de suivi des jeunes (nombre de jeunes suivis, intensité du suivi). Il est à noter que les difficultés rencontrées par le dispositif concernent surtout l'ingénierie administrative liée aux justificatifs, notamment pour les jeunes les plus marginalisés qui composent une partie des NEET repérés et suivis par le GIP.

^a Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

-
- ^b Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.
- ^c Appel à projet 2018, chiffres de 2011.
- ^d PAR IEJ Etat et Région
- ^e Extraction du suivi Ma Démarche FSE – 31/12/2018
- ^f Dotation initiale issue du rapport d'évaluation 2015
- ^g Dotation issue de la nouvelle maquette de la région de 2018
- ^h Extraction du suivi Ma Démarche FSE – 31/12/2018
- ⁱ Extraction du suivi Ma Démarche FSE – 31/12/2018
- ^j Source CPRDFOP p.5
- ^k « Synthèse de l'axe 1 du PON FSE 2014-2020 », L'Europe s'engage en France, voir le lien (consulté le 17.05.2018) : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/fse-mode-demploi/le-fse-quest-ce-que-cest/le-programme-operationnel-national-emploi-et-inclusion/axe-1-accompagner-vers-lemploi-les-demandeurs-demploi-et-inactifs-soutenir-les-mobilites>
- ^l « Programme Opérationnel Régional Centre – Val de Loire », Conseil régional Centre Val de Loire
- ^m Nouvelle maquette de la région de 2018
- ⁿ Nouvelle maquette de la région de 2018
- ^o Source POR
- ^p Extraction Participants Ma Démarche FSE Avril 2018.
- ^q Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.
- ^r Chiffres au 30 avril 2018 pour la DIRECCTE.
- ^s Données fournies par la Région.
- ^t Base de données participants avril 2018.
- ^u Données fournies par la Région.
- ^v Données fournies par la Région. - Extraction participants Ma Démarche FSE Avril 2018. RAMO Centre-Val de Loire. Source base de données participants avril 2018. Rapport IEJ 2015.
- ^w Données INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893198>
- ^x Données INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893198>
- ^y Source : Données fournies par la Région.
- ^z Donnée fournie par la Région.
- ^{aa} Base de données participants avril 2018.
- ^{bb} Extraction Participants Ma Démarche FSE Avril 2018.
- ^{cc} Extraction Participants Ma Démarche FSE Avril 2018.
- ^{dd} Extraction participants Ma Démarche FSE Avril 2018.
- ^{ee} Base de données participants avril 2018